



PROTOCOLE SANITAIRE :

Année 2020-2021

Actualisé le : **25 février 2021**

Réalisé par : **Service Jeunesse & Sports**
Ecole de Voile Municipale

Réalisé par : Ecole de voile municipale selon le protocole de l'Éducation Nationale paru le 14/01/2021, en vue de la reprise des activités de voile scolaire à partir du lundi 8 mars 2021.

La commune de Saint-Chamas a mis en place un certain nombre de mesures sanitaires et d'organisation pour que l'accueil des classes se passe dans les meilleures conditions.

Ce protocole pourra évoluer en fonction des annonces gouvernementales.

Entretien des locaux :

- Nettoyage et désinfection des surfaces (tables, bancs, poignées de portes et matériel pédagogique...) après chaque séance.
- Nettoyage et désinfection approfondis des locaux tous les deux jours. Aération et nettoyage quotidien de toutes les salles avant l'arrivée des enfants.
- Pulvérisation virucide/bactéricide après chaque utilisation des sanitaires.

Personnel municipal :

- Port du masque obligatoire pour les encadrants.
- Application stricte des gestes barrières.
- Prise de température en amont de la prise de poste et engagement sur l'absence de symptômes.
- Gel hydroalcoolique pour les personnels.

Accueil :

- Les protocoles sanitaires en vigueur dans les établissements scolaires s'appliquent en amont de l'accueil des classes à l'école de voile.
- Mise en place de sens de circulation à l'entrée des structures et dans les locaux.
- Les enfants doivent porter le masque (fourni par les parents).
- Une seule classe à la fois.

Communication :

- Maintien et mise à jour des affichages des gestes barrière.
- Consignes rappelées aux élèves au début de chaque séance.

Hygiène

- Présence de savon liquide en quantité suffisante pour les enfants et à chaque point d'eau de la structure.
- Pas d'utilisation des douches.
- Gel hydroalcoolique.

Conditions de restauration :

- Le repas sera pris en extérieur.
- Les enfants d'une même classe ou groupe mangeront ensemble en respectant une distance de deux mètres entre chaque élève.
- Pas d'élève côte à côte ou face à face.
- Lavage des mains.

Organisation de l'activité :

- Port du masque obligatoire jusqu'à l'embarquement / pendant la navigation.
- Deux élèves par bateau maximum. (Seul si possible)
- En cas de mauvaise météo (forte pluie ou vent violent) la séance sera annulée ou reportée.

Lieux d'accueils et de départ

Porte d'entrée principale côté nord de l'école de voile.

Pour rappel :

Les parents **ne peuvent accéder à l'intérieur de la structure**, Pour connaître plus de détails sur le fonctionnement propre à chaque école sur le temps de l'EPS, veuillez-vous reporter aux protocoles spécifiques auprès des directeurs d'établissement.

En cas de cas COVID-19 avéré ou de suspicion, merci de bien vouloir en informer l'enseignant de la classe, le Guichet Unique au 04.90.44.52.17 ou 04.90.44.52.22